

Handy Job 06

1 service

Service | Mis à jour le 6 avril 2022

CAP EMPLOI 06

● **Disponible** | Alpes-Maritimes

Service cumulable

Emploi

Accompagnement

HANDY JOB 06 porte le service du Cap Emploi des Alpes maritimes : recrutement et maintien en emploi des personnes handicapées (demandeurs d'emploi, salariés). Nous proposons aussi un service de conseil aux entreprises sur l'obligation d'emploi et la formation.

En présentiel

AV GUYNEMER
CAP VAR
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

Fréquence et horaires

sur RDV les mardi, mercredi et jeudi de 8h-12h30 & 13h30-16h30

Publics

Profils

- Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Titulaire de la Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH)
- Personne en situation de handicap
- Demandeur d'emploi
- Salarié(e) en Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou en Contrat à Durée Indéterminée (CDI)
- Salarié du secteur privé non agricole

Critères

- Etre adressé.e par un prescripteur partenaire
- Salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole
- Reconnaissance de la Commission des Droits et de l'Autonomie pour les Personnes Handicapées (CDAPH)
- Entrée en formation validée dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)

Pré-requis, compétences

- Aucun

Modalités

Pour l'accompagnateur

- Envoyer un mail
- Téléphoner

Pour le bénéficiaire

- Se présenter
- Téléphoner

Justificatifs

- Attestation d'inscription pole emploi
- Attestation Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé

À compléter

- <https://www.handyjob06.fr/>

Contact

SECRETARIAT HANDY JOB 06
0493193080
accueil.sl@capemploi06.com

Description

Site internet : <https://www.handyjob06.fr/>

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- Accueillir, analyser et orienter la demande de la personne, de l'employeur ou du partenaire
- Diagnostiquer la situation de la personne ou de l'employeur
- Poursuivre l'accompagnement : évolution ou transition professionnelle ou accès à l'emploi selon les besoins de la personne
- Poursuivre l'accompagnement du projet de recrutement de l'employeur
- Mettre en œuvre un suivi durable de la personne et/ou de l'employeur en emploi pour pérenniser l'insertion
- S'appuyer sur des actions de communication à destination des employeurs et des partenaires

ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

- Accueillir, analyser et orienter la demande de la personne, de l'employeur ou du partenaire
- Diagnostiquer la situation de la personne et de l'employeur
- Poursuivre l'accompagnement de la personne et/ou de l'employeur : évolution ou transition professionnelle ou accompagnement au maintien dans l'emploi
- Mettre en œuvre un suivi durable de la personne et de l'employeur en cas de maintien réussi
- Proposer la suite de l'accompagnement : transition professionnelle pour les personnes ne pouvant être maintenues dans leur entreprise / établissement
- S'appuyer sur des actions de communication à destination des employeurs et des partenaires

SERVICE HANDY CONSEILS :

<https://www.handyjob06.fr/pages/services-a-l-employeur/conseils-sur-l-obligation-d-emploi.html>